



BUREAU DU 26 MARS 2024 à Carentan-les-Marais (*Les Veys*)

Secrétaire de séance : Jean-Marie POULAIN

DÉLIBÉRATION

B 2024/07 Finances locales – Décisions budgétaires - Modification de la liste des bénéficiaires et des montants financiers du marché public - Mise à jour des montants financiers et de la liste des bénéficiaires pour la campagne de plantation 2023/2024

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Marais (Les Veys), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Pascal **MARIE**, Pierre **VOGT**

Pour les Conseils départementaux

Hedwige **COLLETTE**, Benoît **FIDELIN**, Hervé **MARIE**, Patrick **THOMINES**

Pour les Communautaires

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Gérard **TAPIN** (Marchésieux)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

JEAN Antoine, Valérie **LAISNEY**, Florence **MAZIER**, Marianne **ROZET**

Pour les Conseils départementaux

Maryse **LE GOFF**, Martine **LEMOINE**

Pour les Communautaires

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin)

Pour les communes

Aurélien **MARION** (Appeville), Valérie **TORTEL** (Gorges)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Arnaud **FEREY**, Nicolas **FILLOL**

Soit un quorum de 14 membres sur 23.



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2024/07 Finances locales – Décisions budgétaires - Modification de la liste des bénéficiaires et des montants financiers du marché public - Mise à jour des montants financiers et de la liste des bénéficiaires pour la campagne de plantation 2023/2024

Contexte

Dans le cadre de son action en faveur de la replantation de haies bocagères, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin est lauréat d'un appel à projets (AAP Biodiversité - PPRB 2023-2026 PNR MCB) de l'Agence de l'Eau de l'Eau Seine-Normandie (AESN), pour la période 2023/2026.

Le programme de plantation sur les 3 ans est évalué à 666 577 € comprenant 533 262 € pour les travaux de plantation et 133 315 € pour l'ingénierie. La convention d'aide financière a été validée le 23 octobre 2023.

Les 3 campagnes de plantation prévisionnelles sont les suivantes :

- 2023/2024 : 7,00 km.
- 2024/2025 : 8,00 km.
- 2025/2026 : 8,50 km.

Liste des bénéficiaires pour la campagne de plantation 2023/2024.

Le Parc assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et engage le marché public afférent.

Les bénéficiaires contribuent à hauteur de 20% du montant T.T.C. Le Parc est attributaire de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il émettra ensuite un titre de recette, auprès de chacun des bénéficiaires, pour percevoir les 20% restant à leur charge.

La liste des bénéficiaires est la suivante : aide AESN «Mars 2024».

Sur les 17 bénéficiaires, dont les dossiers ont été engagés lors du dernier Comité Syndical, deux d'entre eux ont annulé leur demande, il reste donc 15 bénéficiaires pour un linéaire de 7,375 km. Une baisse du montant des travaux est proposée pour l'un d'entre eux, afin de tester un traitement au « trico » (répulsif chevreuil à base de graisse de mouton) pour lutter contre les chevreuils.

Nom du bénéficiaire/adresse	Commune	Descriptif des travaux	Montant total des travaux T.T.C.	Montant de la subvention AESN	Montant du titre de recette à émettre
GAEC MARION MARION Mathilde et Jean- Sébastien	Sainteny, Terre et Marais	Création de haie à plat (490m) et restauration de haie sur talus (100m)	10 700,97 €	8 560,78 €	2 140,19 €
HAREL Christelle et Franck	Sainte Marie du Mont	Création de haie à plat (145m)	2 232,80 €	1 786,24 €	446,56 €
FARIBAUD Patrice et Nelly	Foucarville	Création de haie sur talus (500m), création de haie à plat (60m) et restauration de haie sur talus (35m)	10 127,16 €	8 101,73 €	2 025,43 €
LELOUP Clément	Méautis	Création de haie sur talus (235m) et création de haie à plat (100m)	6 764,77 €	5 411,82 €	1 352,95 €
EARL Le Coudray SILIÈRES Florent	Sainteny, Terre et Marais	Création de haie à plat (420), restauration de haie sur talus (110m)	9 529,12 €	7 623,30 €	1 905,82 €

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240326-DELIB_B2024_07-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Nom du bénéficiaire/adresse	Commune	Descriptif des travaux	Montant total des travaux T.T.C.	Montant de la subvention AESN	Montant du titre de recette à émettre
SCEA de Donville MINERBE Madeleine et Edouard	Méautis	Restauration de haie sur talus (345m)	7 129,50 €	5 703,60 €	1 425,90 €
EARL Lionel Marie MARIE Lionel	Montmartin-en-Graignes	Restauration de haie sur talus (415m)	6 486,30 €	5 189,04 €	1 297,26 €
LEBARBIER Christophe	Auvers	Création de haie à plat (550m), restauration de haie à plat (95m)	9 769,23 €	7 815,38 €	1 953,85 €
LECONTE Valentin	Ravenoville	Création de haie sur talus 225m) et restauration de haie à plat (150m)	6 375,80 €	5 100,64 €	1 275,16 €
EARL Monterny LHONNEUR Fabien	Montmartin-en-Graignes	Création de haie sur talus (700m)	14 599,66 €	11 679,73 €	2 919,93 €
MALOISEL Ludovic	Annulé				
GAEC de l'Autre Jour JOUANNE Christian et François	Picauville	Création de haie à plat (175m), restauration de haie à plat (275m)	6 851,02 €	5 480,82 €	1 370,20 €
BERNARD Philippe <i>Mise à jour montants financiers</i>	Blosville	Restauration de haie sur talus (370m)	7 213,29 €	5 770,63 €	1 442,66 €
DOUCHIN Baptiste	Marchésieux	Création de haie à plat (620m)	9 948,23 €	7 958,58 €	1 989,65 €
GAEC du Bas du Bois, ROLLAND Olivia & BLIN Stéphane	Annulé				
GAEC AGRI-BIO ANNE Paul-Etienne et Yves	Gorges	Création de haie sur talus (585m)	14 428,72 €	11 542,98 €	2 885,74 €
ANNE-ACHARD Emmanuel	Saint-Georges-de-Bohon	Création de haie à plat (675m)	12 078,15 €	9 662,52 €	2 415,63 €
Montant Total avant mise à jour du chiffrage financier			147 197,51 €	117 758,01 €	29 439,50 €
Montant total suite aux modifications (annulation et mise à jour des montants financiers)			134 234,73 €	107 387,78 €	26 846,93 €

Plusieurs élus alertent sur les menaces qui pèsent sur le bocage notamment du fait d'un débroussaillage parfois excessif contribuant progressivement à l'appauvrissement de la haie, et de la forte expansion du chevreuil, qui occasionne d'importants dégâts sur les jeunes plants. Joëlle RIMBERT, responsable du pôle « Aménagement, cadre de vie et développement » précise qu'un traitement au « trico » va être testé en remplacement des « protections chevreuils » mises en place sur les jeunes plants. Il s'agit d'un répulsif naturel à base de graisse de mouton sans danger pour les arbres et les animaux. D'autres tests seront effectués pour limiter le recours aux protections individuelles qui font exploser le coût des plantations.

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la liste des candidats à la plantation pour la campagne 2023/2024.
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- **RECOURRE** le reste à charge auprès des bénéficiaires.
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

N.B. : Rappel sur les modalités d'attribution des aides de la Région et de l'État

Le Parc assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et engage les marchés publics afférents.

Les bénéficiaires contribuent à hauteur de 20 % du montant T.T.C.

Le Parc est attributaire de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (80 % du montant T.T.C.), il émettra ensuite un titre de recettes, auprès de chacun des bénéficiaires, pour percevoir les 20 % restant à leur charge.

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 24 avril 2024**

**Benoît FIDELIN
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137
Saint-Germer-du-Val
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 | info@parc-cotentin-bessin.fr